

Des Assemblées Générales pour décider des suites de la grève !

On ne le dira jamais assez : la grève appartient à ceux et celles qui la font. Les Assemblées Générales de grévistes sont les lieux de décision des modalités de la mobilisation et de la poursuite de la grève.

Une Assemblée Générale ?

Pour débattre de nos revendications et de la poursuite de la mobilisation, organisons des Assemblées Générales au plus près du local : dans les établissements du second degré, à l'échelle des villes ou des arrondissements dans le 1er degré, ensuite à l'échelle du département. à vous de décider collectivement de l'échelon le plus intéressant pour impliquer un maximum de collègues dans la mobilisation.

Comment ça marche ?

Il ne suffit pas de convoquer une Assemblée Générale pour qu'elle soit démocratique, il faut garantir un cadre de débat respectueux et inclusif, capable de produire des consensus.

Vous pouvez proposer un ordre du jour avec la liste des points à traiter. L'ordre du jour est discuté et modifié si besoin en début d'AG puis voté par les membres de l'AG.

Pour organiser la bonne tenue des débats, on peut définir plusieurs rôles au sein de l'AG :

La **présidence** a pour rôle de :

- veiller au respect de l'ordre du jour et du minutage prévu,
- proposer des synthèses des débats pour inscription dans le relevé de décision
- organiser les votes si il n'y a pas consensus sur une question

Pendant les débats la présidence peut :

- rappeler à la personne qui parle qu'il faut conclure si son temps est écoulé

- annoncer la clôture des inscriptions pendant la prise de parole d'un-e camarade

- proposer de rouvrir un tour de parole si le débat n'est manifestement pas clos, en prévenant que cela implique de réduire le débat de débat d'un autre point

Le secrétariat a pour rôle de :

- prendre en note les décisions et les éventuels résultats de votes dans le relevé de décision.

Le minutage pour qu'un maximum de participant·es participe aux échanges !

Il est possible de minuter les interventions. Il s'agit alors de préparer deux feuilles sur lesquelles on inscrit :

- « 30 secondes » et qu'on montre à la personne qui parle lorsqu'il ne lui reste que 30 secondes
- « FIN » et qu'on montre à la personne qui parle lorsque son temps est écoulé

Il faut bien entendu chronométrer les interventions de chacun·e.

Les tours de parole

Les personnes souhaitant intervenir lèvent la main. Ils s'agit alors de les inscrire sur une liste de prise de parole qui respecte deux règles (double liste québécoise) :

- les personnes qui ne sont pas encore intervenues dans le débat parlent en priorité, même si elles se sont inscrites après
- les femmes parlent avant les hommes, même si elles se sont inscrites après

Une nouvelle liste est créée pour chaque débat ou point à l'ordre du jour.

Exemple de liste :

Karl	Karl	
Louise	Louise	Naïma
Errico	Youssef	Emma

Louise a déjà parlé c'est donc à Emma de prendre la parole. Ensuite ce sera le tour de Errico puis Youssef qui comme Emma n'ont pas encore parlé.

Enfin, Louise pourra prendre une deuxième fois la parole, suivie par Youssef.

La grève... la grève... et la reconductible dans tout ça?

Pour qu'une mobilisation s'ancre, s'amplifie et gagne, il faut lui donner des perspectives. L'enjeu est de trouver des perspectives qui motivent les personnels mobilisés et permettent de construire le rapport de force pour gagner. Face à un gouvernement sourd aux revendications des personnels, il faut montrer que les personnels sont déterminés à gagner. La reconduction de la grève, quand elle est massive, permet d'amplifier ce rapport de force.